



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2003

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 septembre 2003, s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2003 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, PIONNIER J.J., GAMBA M., MAURY J., SANCHEZ C., BOISSY Cl., GHISLAIN G., DELCROIX M.

**Etait absent** : M. PIONNIER J.Jacques, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

**Secrétaire** : Monsieur Gérard GHISLAIN.

#### **Compte-rendu** :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

#### **Syndicat de l'Auxence** :

Nouvelle grille de répartition entre les communes :  
Solde syndicat Les Ormes sur Voulzie : 144 €.  
Monsieur le Maire est autorisé à régler la cotisation correspondante.  
Délibération prise à l'unanimité.

#### **Assurance** :

Les assurances Responsabilité Civile et Risques annexes, et Dommages aux biens et risques annexes ont été sous traités à la SMACL, intermédiaire Cabinet Lemoine, les contrats sont à effet du 01/01/2003 pour 5 080,49 € TTC.

Le Conseil municipal accepte les contrats ci-dessus et autorise le Maire à les signer.  
Délibération prise à l'unanimité.

#### **Rémunération DDE** :

Considérant, que la commune bénéficie actuellement d'une assistance de la D.D.E. au titre de l'Aide Technique à la Gestion communale (A.T.G.C.) ;

Considérant, le nouveau régime d'assistance aux communes de taille et de ressources modestes mis en place par le décret du 27 septembre 2002 instituant en remplacement de l'A.T.G.C.

l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) ;

Considérant, que la commune figure sur l'Arrêté Préfectoral DFEAD 3B-2003 n° 8 du 24 janvier 2003 fixant la liste des communes et des groupements de communes pouvant bénéficier de l'A.T.E.S.A.T. ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, de conclure avec les services de l'Etat une mission de base d'assistance technique ayant pour objet diverses tâches définies dans le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002, à savoir,

*Dans le domaine de la voirie :*

- ◆ L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- ◆ L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- ◆ L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- ◆ L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes ainsi que diverses tâches définies dans le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002.

*Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat :*

- ◆ Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Dit, que le montant de cette aide apportée par la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) à la commune s'élève pour la mission de base à 0,75 € par habitant et par an.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir relative à cette affaire.

### **A.C.M.O. :**

Monsieur LEROY a accepté d'être l'Agent chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, il suivra une formation de 3 jours pour 150 €.

S'y ajouteront 2 jours l'année suivante et 1 journée chaque année ensuite.

Délibération prise à l'unanimité.

### **Décisions modificatives au budget M14 de la commune :**

#### ◆ **Passage en investissement du columbarium**

En dépenses :

- 4 272 € au 61522
- + 4 272 € au 023 (op 000)
- + 4 272 € au 2116 (op non individualisée)

En recettes :

- + 4 272 € au 021 (op 000)

Délibération prise à l'unanimité.

#### ◆ **Passage en fonctionnement des travaux de voirie « rue du Haut »**

En dépenses :

- 33 100 € au 2151 (op 007)
- 33 100 € au 023 (op 000)

+ 33 100 € au 61523

En recettes :

- 33 100 € au 021 (op 000)

Délibération prise à l'unanimité.

◆ **Achat de terrain (Raboisson)**

En dépenses :

- 800 € au 2031 (op non individualisée)

+ 800 € au 2111 (op non individualisée)

Délibération prise à l'unanimité.

◆ **Réparation du tracteur FORD**

En dépenses :

- 10 000 € au 6554

+ 10 000 € au 61551

Délibération prise par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION

**Proposition téléalarme :**

Monsieur le Maire présente la proposition de SITT. Le Conseil ne donne pas suite.  
Délibération prise à l'unanimité.

**EDF – GDF :**

Courrier intersyndical pour information. Fermeture du centre de formation de Gurcy.

**Demandes de subventions :**

- Association « La Marelle » Halte-garderie. Le Conseil ne donne pas suite. Délibération prise par 14 voix CONTRE, 1 POUR.
- SOS Mucoviscidose. Le Conseil ne donne pas suite. Délibération prise par 11 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

**Association « Grands Lacs de Seine » :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu, à laquelle personne de la commune n'a pu assister.

Monsieur VERNET signale que le Conseil municipal n'a pas encore donné d'avis officiel sur ce projet.

Monsieur GHISLAIN abonde dans ce sens.

L'Affaire sera suivie afin que l'assemblée donne un avis circonstancié sur le projet.

Monsieur GHISLAIN pour raisons personnelles doit quitter la séance.

**Informations générales :**

- ◆ Le tennis club demande quelques travaux. Monsieur VERNET s'en occupe.

- ◆ Lettre des élèves de CE1-CE2 concernant l'aménagement de la cour d'école. Le Conseil charge le Maire de répondre aux enfants que des jeux au sol pourraient être peints. Il souhaite que les élèves soumettent leur projet.
- ◆ Demande de location de la Maison des Associations pour la Saint-Sylvestre. Pour le moment cette location reste impossible.
- ◆ La Société Lyonnaise des Eaux fait savoir qu'il y a 151 branchements plomb sur la Commune.
- ◆ Une pré-étude de faisabilité pour le raccordement éventuel de la Commune de Jutigny à l'unité de production des Ormes a été effectuée par la Lyonnaise es Eaux. Les dossiers sont à la disposition de chacun en Mairie ainsi que l'Etude sommaire d'une unité de traitement des phytosanitaires.
- ◆ Une subvention de la Région Ile de France a été accordée à la commune des Ormes-sur-Voulzie (65 400 €) pour la création d'un commerce multi-services. Nous restons en attente de la notification officielle.
- ◆ Lotissement « Résidence des Ormes » : aucune réponse à ce jour. Monsieur VALLÉE sera relancé.
- ◆ Monsieur MAURY Jacqui précise que le repas des retraités aura lieu le 19 octobre 2003 pour 90 participants.
- ◆ Les colis de Noël arriveront le 17 décembre 2003.
- ◆ Giratoire CD 412 et CD 18. L'affaire est actuellement bloquée, un des propriétaires des terrains à acquérir n'est pas favorable.
- ◆ Aventure Land recherche un terrain de 10 à 20 ha dont 3 boisés pour créer un parc.
- ◆ Autorail touristique Seine et Marnais : activités à thème ferroviaire. Affaire à suivre.
- ◆ Communiqué de la Poste affirmant qu'aucune fermeture n'est prévue en Seine et Marne.
- ◆ Monsieur le Maire présente la charte de développement 2003/2013 du Conseil Général de Seine et Marne. Le document est à la disposition de chacun à la Mairie.
- ◆ Elections Cantonales les 21 et 28 mars 2004  
Elections Européennes le 13 juin 2004  
Elections Sénatoriales le 26 septembre 2004
- ◆ Remerciements du Judo Club de Jutigny pour la subvention ainsi que ADIL logement 77
- ◆ Monsieur VERNET informe l'assemblée des suites de l'enquête publique POS : le registre a été clos sans observation.
- ◆ Monsieur de NATALE : Création éventuelle d'un chemin communal sur le domaine de la Motte pour desservir dans l'avenir les étangs. Le Conseil charge le Maire de donner suite si le projet avance.

- ◆ Madame FRANCOIS : 4 brevets des collèges récompensés par le C.C.A.S.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.